

Dépôt d'un mémoire du SPGQ sur le projet de loi C-377 à la chambre des communes d'Ottawa

Le SPGQ fait parvenir au président du comité permanent des finances de la Chambre de communes, monsieur le député James Rajotte, un mémoire dans lequel nous expliquons que le projet de Loi C-377 - Divulgence financière des organisations ouvrières, présentement à l'étude est inutile, qu'il poserait des problèmes en matière de droits et libertés de la personne et qu'il entraînerait d'importants coûts supplémentaires, en plus d'être inconstitutionnel. Le projet de loi C-377 obligerait, entre autres, les syndicats à rendre publics leurs états financiers et leurs états de dépenses dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier.

Dans son mémoire, le SPGQ fait valoir, en premier lieu, que les syndicats canadiens sont déjà tenus de rendre des comptes en vertu des lois fiscales. Il présente aussi, à titre d'illustration, les mesures qui sont déjà prises par notre syndicat en matière de reddition de comptes, de transparence financière et de vérification interne et externe.

Le président Richard Perron a affirmé dans un communiqué de presse émis aujourd'hui <http://spgq.qc.ca/default.aspx?page=9&NewsId=514&lang=fr-CA> que « ces mesures sont supérieures à celles prises par les partis politiques, les associations patronales et les *think tanks* qui, bien qu'ils bénéficient d'avantages fiscaux équivalents ou supérieurs à ceux des syndicats, ne sont aucunement visés par le projet de loi ».

Un autre aspect sur lequel nous attirons l'attention du Comité permanent des finances est le coût des exigences supplémentaires prévues par le projet de loi C-377, non seulement pour l'Agence du revenu du Canada mais aussi pour les syndicats. Ces nouvelles dépenses auraient pour effet de réduire les ressources disponibles, d'une part, pour les services gouvernementaux à la population et, d'autre part, pour les services syndicaux aux membres.

Selon Richard Perron, « cela semble paradoxal de la part d'un gouvernement qui vient d'abolir le registre des armes à feu et qui effectue un processus de rigueur budgétaire qui va réduire les services à la population ». Nous invitons les membres du Comité permanent des finances de la Chambre des communes à rejeter ce projet de loi ou, à tout le moins, à imposer les mêmes règles aux associations patronales et aux *think tanks*.

Mémoire du SPGQ :

http://www.spgq.qc.ca/utilisateur/documents/Memoire_C-377.pdf

On peut **suivre les travaux** du comité permanent des finances de la Chambre des communes à l'adresse suivante :

<http://parlvu.parl.gc.ca/parlvu/ContentEntityDetailView.aspx?ContentEntityId=9557>

